

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0582^e** séance
tenue le **7 novembre 2016 à 14 heures**
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie : M. Raymond Lalande; le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Michel Carrier, Mme Francine Ducharme, M. Pierre Fournier, M. Paul Lewis, Mme Louise Poirier; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu, l'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de théologie et des sciences des religions : M. Jean-Marc Charron; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des arts et des sciences : Mme Tania Saba; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté de médecine dentaire : Mme Renée Delaquis; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. Luc Proteau; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, M. Jean Barbeau, M. Christian Baron, Mme Chantal Bémeur, Mme Leila Ben Amor, M. Carl Bouchard, M. Adrian Burke, M. André Desrochers, Mme Josée Dubois, M. Arnaud Duhoux, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Carl Gagnon, M. Philippe Gauthier, M. Claude Giasson, Mme Trang Hoang, Mme Marianne Kempeneers, Mme Suzanne Laberge, Mme Audrey Laplante, Mme Guylaine Le Dorze, Mme Nicole Leduc, Mme Solange Lefebvre, M. Jun Li, M. Bertrand Lussier, M. Laurence McFalls, M. Jean-Philippe Meloche, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Serge Montplaisir, M. Alain Moreau, M. Christian Nadeau, M. Francis Perron, M. Jean Piché, Mme Sophie René de Cotret, M. Philippe R. Richard, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Marc Servant, M. Luc Stafford, Mme Nathalie Trépanier, M. Éric Troncy, Mme Marion Vacheret, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad, Mme Christina Zarowsky; les représentants du personnel enseignant : M. Éric Bellavance, Mme Line Castonguay, Mme Gisèle Fontaine, M. Frédéric Kantorowski, M. Najib Lairini, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme France Nolin, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean-Guy Sylvestre; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Pierre Baptiste; les représentants des étudiants : Mme Jessica Bérard, M. Yan Bertrand, Mme Catherine Grondin, M. Philippe LeBel, Mme Andréanne St-Gelais, M. Denis Sylvain, Mme Annie-Claude Vanier; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, M. Éric Romano; les représentantes des cadres et professionnels : Mme Danielle Morin, M. Bruno Viens; les observateurs : Mme Sophie Archambault, Mme Kate Bazinet, M. François Courchesne, Mme Isabelle Dufour, M. Etienne Galarneau, Mme Line Garneau, Mme Caroline Gravel, Mme Françoise Guay, M. Yves Guay, M. Jean-Philippe Guy-Claude, Mme Sophie Langlois, Mme Charlotte Mondoux, M. Matthew Nowakowski, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, M. Michel Sarra-Bournet, Mme Michelle Savard, Mme Isabelle Shumanski, Mme Dominic Villiard.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. Christophe Guy, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Pierre Bourgouin, M. Michel Coutu, M. Vincent Gautrais, M. Michel Max Raynaud, Mme Audrey Smargiassi, M. Mario Talajic, M. Stéphane Vachon; les représentants du personnel enseignant : Mme Karine Fradet, M. Jean Poiré; une étudiante : Mme Fatine Kabbaj; une représentante des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard; les observateurs : Mme Claire Benoit, Mme Marie-Claude Binette, M. Alain Charbonneau, Mme Lyne Desjardins, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Michèle Glemaud, M. Stéphane Létourneau, Mme Claude Mailhot, Mme Sylvie Normandeau, Mme Chantal Pharand, M. Pascal Théoret.

EXCUSÉS : les doyens : M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, Mme Lyne Lalonde, Mme Isabelle Panneton; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Isabelle Brault, Mme Marie-Laurence Poirel, M. Jean-Luc Sénécal, M. Hugo Soudeyns; une représentante du personnel enseignant : Mme Lise Marien; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Sofiane Achiche.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de médecine dentaire

M. Jean Barbeau, professeur titulaire au Département de stomatologie de la Faculté de médecine dentaire

Faculté de pharmacie

M. Marc Servant, professeur titulaire à la Faculté de pharmacie (en remplacement de M. Daniel Lamontagne en congé de maladie)

Huit membres nommés par les associations étudiantes accréditées

Mme Jessica Bérard, étudiante au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences

Membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière

Faculté de médecine dentaire

Mme Lise Marien, chargée de clinique au Département de dentisterie de restauration de la Faculté de médecine dentaire

Fins de mandat

Aucune

AVIS DE DÉCÈS

Direction des ressources humaines

M. Luc Gagnon, directeur (retraité) de la formation et du développement organisationnel à la Direction des ressources humaines, décédé le 18 octobre 2016.

Faculté de théologie et de sciences des religions

Mgr Jacques Grand'Maison, professeur émérite de la Faculté de théologie et de sciences des religions, décédé le 6 novembre 2016.

Faculté de médecine

Mme Lucie Évangéliste Chapdelaine, aide technique laboratoire (retraîtée) du Département de microbiologie, infectiologie et immunologie de la Faculté de médecine, décédée le 2 octobre 2016.

Faculté des arts et des sciences

M. Calvin Carl Gotlieb, professeur retraité du Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 16 octobre 2016.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Giasson présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2016-A0021-0582^e-223.

M. Saul demande un changement dans le titre du point 7.2, il propose de remplacer « Commentaires » par « Rapport ». La proposition est appuyée. Le vote n'étant pas demandé, la proposition est acceptée à l'unanimité.

En réponse à M. Schiettekatte qui s'informe au sujet du traitement du point 7 portant sur la planification stratégique, la présidente des délibérations indique qu'il est prévu de recevoir une présentation du vice-recteur Charest, suivie immédiatement d'une présentation du président du CEPTI, ensuite de tenir une plénière et par la suite revenir en assemblée une délibérante sur les deux présentations.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0581^e séance tenue le 3 octobre 2016
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Planification stratégique 2016-2021
 - 7.1. Présentation de la planification stratégique 2016-2021
 - 7.2. Rapport du Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle (CEPTI)
8. Propositions de création de l'Institut d'études religieuses de la Faculté des arts et des sciences, et d'abolition de la Faculté de théologie et de sciences des religions
9. Recommandation au Conseil de l'Université relative à la nomination d'un membre étudiant à la Commission des études
10. États financiers 2015-2016
11. Proposition sur le rôle des assemblées départementales et facultaires dans tout projet de restructuration

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

12. Proposition de modification des statuts : Demande d'ajout de deux (2) membres représentants des employés de la recherche au sein de l'Assemblée universitaire

13. Prochaine séance le 5 décembre 2016, à 9 h 30

14. Clôture de la séance

AU-0582-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0581^e SÉANCE TENUE LE 3 OCTOBRE 2016**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0581^e séance tenue le 3 octobre 2016, tel que présenté.

AU-0582-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune affaire découlant du procès-verbal..

AU-0582-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0582-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0582-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée en mentionnant d'abord la réception tenue à l'intention des nouveaux professeurs et des professeurs promus, en présence de plusieurs doyens.

À la mi-octobre, en présence de plus de 500 personnes, le recteur a fait une allocution au Cercle canadien de Montréal, lors de laquelle il a présenté le nom du futur campus de l'UdeM sur le site Outremont qui s'appelle maintenant le *MIL*.

Ce matin, le recteur a pris part à l'inauguration du bâtiment des unités spécialisées du CHU Sainte-Justine et du Centre de recherche du CHU Sainte-Justine. Il rappelle qu'il s'agit du plus grand centre mère-enfant au Canada et du plus moderne en Amérique du Nord, un fait qu'il faut affirmer avec fierté.

Revenant sur plusieurs classements publiés dans les derniers mois, le recteur souligne qu'ils ont tous en commun le fait que l'UdeM se situe autour du premier percentile sur près de 1500 universités dans le monde. Il remercie et félicite les professeurs, les chercheurs, les chargés de cours, les étudiants et le personnel qui contribuent à ce succès. Il souligne que l'UdeM est la première université au Québec sur le plan de la recherche, et la deuxième au Canada sur la base des fonds de recherche. Le recteur estime que l'on peut être fiers des réalisations de l'UdeM et il enjoint les membres de la communauté universitaire à relayer ces réalisations dans leurs réseaux.

Il souligne ensuite que Mme Claire Durand vient d'être désignée présidente du World Association for Public Opinion Research (WAPOR).

Hier avait lieu la Journée portes ouvertes qui fut un succès avec une fréquentation record de près de 7 300 futurs étudiants. Il remercie et félicite Mmes Louise Béliveau, Chantal Pharand et Michèle Glemaud et leurs équipes, ainsi que les directeurs, professeurs, chargés de cours, étudiants, et autres membres du personnel, qui étaient présents pour accueillir les visiteurs. Il rappelle l'importance de cet événement, surtout dans ce contexte de décroissance légère des effectifs étudiants et de changement démographique.

Le recteur informe ensuite qu'il n'est plus président du Bureau de coordination interuniversitaire (BCI) depuis le 14 octobre parce qu'il ne pouvait pas cumuler cette fonction en même temps que la présidence du U15. Sous son mandat, le BCI a produit un rapport conjoint des 18 établissements universitaires, le mémoire sur le Conseil national des universités qui est vu surtout comme un organisme de contrôle de la qualité. Il souligne la difficulté d'avoir une opinion unique au sein du BCI, et il remercie la vice-rectrice Louise Béliveau et le secrétaire général, Alexandre Chabot, qui ont contribué à faire converger les opinions parfois divergentes.

Le recteur présente ensuite quelques photos qui témoignent de l'évolution du chantier du campus MIL.

Le recteur poursuit en faisant état de discussions qui ont cours avec le ministre de la Santé au sujet des contrats d'affiliation de l'UdeM. Ce dossier avance. Il rappelle que l'UdeM est sans contrats d'affiliation depuis deux ans.

Il termine son rapport en évoquant l'élection à la présidence des États-Unis qui aura lieu demain, le 8 novembre.

AU-0582-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

La doyenne de la Faculté de médecine, Mme Hélène Boisjoly, informe que l'UdeM et l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) seront les hôtes du premier Sommet mondial de la santé (World Health Summit) à se tenir en Amérique du Nord. Ce congrès se tiendra les 8 et 9 mai prochains à l'UdeM sous le thème *La santé et la prestation des soins dans les sociétés pluralistes*. Elle convie les personnes intéressées à s'y inscrire dès maintenant.

Mme Béliveau salue la FAÉCUM qui fête cette semaine son 40^e anniversaire. Elle souligne les 40 ans d'engagement étudiant de la FAÉCUM et de contribution à la vie universitaire à l'UdeM, ainsi qu'à l'échelle du Québec, en matière de représentations des intérêts des étudiants.

Mme Vanier invite les membres au lancement de l'exposition photo « 40 femmes », tenue dans le cadre des festivités du 40^e anniversaire de la FAÉCUM, qui aura lieu aujourd'hui sur le parvis du pavillon de la Faculté de l'aménagement. Cette exposition a pour but de valoriser l'implication politique et sociale des femmes, étudiantes ou diplômées de l'Université de Montréal, qui se sont démarquées pendant leur parcours étudiant. Elle informe ensuite que les résultats de l'enquête menée par la FAÉCUM, l'année dernière, sur la santé psychologique des étudiants et des étudiantes seront disponibles sur le site de la FAÉCUM à partir de lundi prochain. .

En tant que coprésident de la campagne Centraide, M. Charest fait un rappel de la campagne en cours, qui a pris un peu de retard par rapport à son objectif. Il invite les membres à y participer.

AU-0582-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Zarowsky s'informe sur la façon de renouveler les contributions à la campagne Centraide.

M. Charest indique que le renouvellement ne se fait pas de façon automatique; les dons peuvent être faits via l'onglet prévu à cet effet sur la page d'accueil du site de l'Université, ou par le courriel d'annonce de la campagne transmis à la communauté universitaire dans les dernières semaines.

En lien avec le commentaire du recteur au sujet des classements des universités, M. Molotchnikoff observe que les classements représentent un portrait du passé. Il serait davantage intéressé à savoir comment le recteur voit l'avenir de l'université. Sur cette question de l'avenir de l'université, il se dit soucieux que la ministre responsable de l'enseignement supérieur, Mme Hélène David, ne se soit pas beaucoup exprimée au sujet des universités, et en particulier sur le plan budgétaire dans le contexte de surplus évoqué dans les médias. Il fait ensuite part que plusieurs chercheurs ont dû se départir de postdoctorants et de personnel de recherche en raison des salaires trop élevés exigés selon la convention, compte tenu des fonds de recherche attribués aux professeurs. Il demande si l'on pourrait envisager de se doter d'une politique qui permettrait de maintenir ce personnel qui représente une grande expertise au sein de l'institution, par exemple sur le modèle de l'Université McGill qui dispose d'un bassin de personnels de recherche disponibles pour l'ensemble des professeurs.

En ce qui concerne les propos de la ministre David au sujet du financement des universités, le recteur indique qu'elle aborde la question, mais pas autant qu'il le souhaite. Ceci l'amène à réitérer sa demande aux membres de l'Assemblée de l'aider à sensibiliser les décideurs et l'opinion publique au sujet des difficultés qu'ont les universités, et à faire valoir la performance de l'UdeM et la valeur de l'éducation supérieure dans tous les domaines. Une nécessité dans le contexte où l'enseignement supérieur n'est pas considéré comme une priorité au Québec. Il cède ensuite la parole à la vice-rectrice responsable de la recherche, Mme Hébert, pour répondre à la question sur le personnel de recherche.

En écho au commentaire du recteur, Mme Hébert indique que la direction fait valoir publiquement sur tous les forums, et tant auprès du gouvernement provincial que fédéral, qu'il est essentiel de réinvestir de façon importante en recherche maintenant, incluant en recherche en sciences de base et en recherche non ciblée, en respect de la liberté académique. Cela étant garant non seulement du développement économique, mais aussi de manière beaucoup plus large du développement de nos sociétés.

En complémentaire, M. Molotchnikoff explique le modèle de l'Université McGill en ce qui concerne le personnel de recherche : lorsque les fonds du chercheur sont épuisés, le personnel de recherche est mis en disponibilité pour tous les autres chercheurs, le salaire pendant cette phase est assuré par l'institution. Éventuellement, soit cette personne trouve un poste avec un autre chercheur de l'université, ou le professeur récupère ses fonds de recherche et reprend son personnel. Cette approche permet de conserver cette expertise au sein de l'institution, évite la précarité et donne un élan plus grand à la recherche.

Mme Hébert remercie M. Molotchnikoff pour le commentaire. Cette question devra faire l'objet de discussions avec les unités, les vice-doyens responsables à la recherche et le Comité de la recherche. Il importe de s'assurer que cela cadre avec la culture et les priorités de l'ensemble de la communauté.

M. Stafford évoque un article paru dans *Le Devoir*, dans la section francophonie, où le recteur fait référence au fait que l'UdeM est une grande université francophone, et que cette particularité constitue un atout qui lui permet d'attirer les étudiants de l'Afrique francophone, notamment. Il dit avoir tenté de recruter des étudiants en provenance de l'Afrique, mais a constaté que la majoration des droits de scolarité est un frein, et il se questionne donc sur cette stratégie de l'Université qui lui semble difficile à réaliser dans la pratique. Il demande comment la direction se situe par rapport à d'autres institutions, comme l'Université Laval, qui ne mettent pas de l'avant ce caractère distinctif.

Le recteur observe que l'Université Laval ne met peut-être pas de l'avant cette particularité, mais elle a la même contrainte. Il pense que lorsqu'on a quelque chose qui nous est distinctif, il faut s'en servir. Il comprend que les droits de scolarité puissent poser problème dans certaines régions du monde, par contre on peut tenter d'attirer des étudiants francophiles d'ailleurs, en

donnant l'exemple des étudiants américains qui sont quelques dizaines de milliers à aller étudier en France. À son avis, on peut être à la fois francophile et polyglotte.

Mme Béliveau ajoute que l'UdeM a des bourses d'exonération pour les droits de scolarité supplémentaires, elle invite M. Stafford à en faire profiter les étudiants. D'ailleurs c'est notamment pour répondre à ce besoin que les campagnes philanthropiques de l'UdeM cherchent à mettre les bourses à l'avant-plan.

En complémentaire, M. Stafford dit qu'il a eu recours à ces bourses dans le passé, mais souligne qu'elles sont peu nombreuses.

M. Fallu adresse une question aux personnes responsables des communications, concernant une nouvelle publiée le 11 octobre dernier par *UdeMNouvelle*, au sujet d'un article vantant les mérites de Isabelle Huot, nutritionniste et diplômée de l'UdeM, qui indiquait, en sous-titre, qu'elle travaille 80 heures par semaine pour donner aux Québécois le goût de bien manger. Il se demande comment l'UdeM, qui produit des connaissances démontrant que ce style de vie est malsain, peut ériger un tel mode de vie en modèle positif. Pour sa part, il y voit un problème de dépendance, à la différence que la dépendance au travail est valorisée dans notre société et dans notre institution, lui semble-t-il. Il pense que l'Université devrait exercer un leadership pour changer les choses et, dans ce cas par exemple, cesser de valoriser un tel modèle. Il demande comment on a pu laisser passer cela dans *UdeMNouvelle*.

M. Lalande indique que cet article est paru dans la revue *Les Diplômés* publiée par l'Association des diplômés, puis a été repris par *UdeMNouvelle*. La direction n'a pas de contrôle sur les opérations menées par l'Association des diplômés. Il rappelle les objectifs qui ont été exprimés par le recteur lors d'une séance antérieure quant à l'avenir des opérations menées par l'Association des diplômés, incluant sa publication. Il dit prendre bonne note du commentaire, qu'il partage.

En complémentaire, M. Fallu ajoute que l'on peut quand même choisir de ne pas relayer l'information qui provient de cette revue, mais se réjouit que son point de vue est partagé.

M. Schiettekatte adresse une question à la vice-rectrice à la recherche au sujet de l'élaboration d'une série de thématiques transversales en vue de développer de nouveaux axes de recherche transversaux, qu'elle a présentée au Comité de la recherche. Il lui demande si elle pourrait en faire un petit résumé pour le bénéfice des membres de l'Assemblée.

Mme Hébert résume brièvement la démarche du vice-rectorat qui consiste à arrimer les priorités stratégiques de toutes les facultés pour voir s'il y a des zones de chevauchements et des points d'intérêt qui se retrouvent dans plusieurs facultés. Le but est de répertorier les thématiques où il y a des intérêts larges au sein de l'Université et de voir comment favoriser l'émergence d'interactions entre des chercheurs qui partagent des intérêts qui se superposent et qui souhaitent travailler dans un cadre interdisciplinaire. Les 16 points de jonction qui ont été identifiés pourront éventuellement être présentés à l'Assemblée. L'objectif du vice-rectorat est de trouver des manières d'appuyer ces interactions pour faire émerger des approches qui soient innovantes et pionnières.

M. Arseneault demande où en est le processus de nomination des doyens dans les facultés dirigées par un doyen par intérim ou un administrateur exerçant les fonctions de doyen; en particulier quelles sont les dates prévues pour les prochaines étapes.

Le recteur indique que deux nominations devront être faites en juin prochain, soit pour l'École de santé publique et pour la Faculté des arts et des sciences. Dans les prochains mois à venir, il y aura formation des comités selon les règles usuelles.

M. Nadeau désire des informations au sujet de l'état d'avancement des travaux de la rampe d'accès. Il souligne l'existence d'un problème de sécurité pour les piétons, devant l'entrée du métro, causé par la circulation. Il s'informe ensuite de la position de l'Université en regard de la consultation en cours relativement au Conseil des collèges du Québec et au Conseil des universités du Québec, et notamment si l'UdeM a déposé un mémoire. Il s'étonne qu'il y ait deux réflexions en parallèle,

une sur les cégeps et une sur les universités, ce qui, à son avis, ne fait que renforcer une situation problématique où l'éducation supérieure est conçue en deux volets distincts, alors que plus que jamais il est nécessaire de penser davantage à l'arrimage entre le milieu collégial et le milieu universitaire.

En ce qui a trait à la question sur la rampe d'accès, M. Filteau informe que des discussions ont lieu avec l'entrepreneur général concernant le retard dans ce projet; la fin des travaux est reportée d'un mois, soit à la fin décembre. Concernant la sécurité des piétons, il rappelle les diverses mesures mises en place — navettes, ajout d'éclairage, présence d'agents de sécurité — qui sont adéquates. Le seul enjeu se situe à l'entrée de la cour d'honneur, les déplacements à cet endroit nécessitant plus d'attention de tous.

En réponse à la deuxième question de M. Nadeau, le recteur indique que la direction n'a pas déposé de mémoire de l'UdeM parce que sa position s'est fondue dans l'opinion de l'ensemble des universités, dans le mémoire déposé par le BCI. Ce mémoire est le fruit des travaux qui ont été faits par le groupe des vice-recteurs académique et des secrétaires généraux. Ces deux groupes ont produit des rapports qui ont été fusionnés et resoumis à l'ensemble des universités.

En complément à la réponse du recteur, Mme Béliveau précise que l'on s'est prononcé contre une structure lourde et qui serait un intermédiaire entre les universités et le ministère, et d'autre part, en faveur d'un organisme de suivi de la qualité autonome, qui pourrait être sous l'égide de ce Conseil des universités. Pour ce qui est de la question des cégeps, la position est en faveur d'un meilleur arrimage avec les cégeps, mais cette fois-ci on n'a pas fait la proposition d'un conseil commun des collèges et universités, comme proposé dans les années passées. Cependant tout le volet du meilleur arrimage entre ces conseils est souhaité dans la consultation.

Le recteur se dit d'accord avec M. Nadeau sur la nécessité d'avoir une approche conjointe dans le secteur de l'éducation postsecondaire. Il invite les équipes de l'UdeM à travailler de très près avec les collègues.

AU-0582-7 **PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2016-2021**

La présidente des délibérations rappelle que ce point est reporté de la séance précédente. Il est convenu que l'Assemblée reçoive les deux présentations inscrites sous ce point. Par la suite, une discussion en comité plénier pourrait suivre, si l'Assemblée en convient.

AU-0582-7.1 **PRÉSENTATION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2016-2021** 2016-A0021-0581^e-217, 218

Le vice-recteur Jean Charest présente le document 2016-A0021-0581^e-218 intitulé *Planification stratégique 2016-2021*, transmis aux membres de l'Assemblée. Celle-ci comporte deux grandes priorités, soit connecter les savoirs, innover et réussir; et s'organise autour de trois grands thèmes stratégiques soit : transcender les frontières, amplifier notre impact, vivre notre université, lesquels se déclinent en orientations et objectifs.

L'Assemblée aborde immédiatement le point 7.2 pour recevoir le rapport du Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle (CEPTI), puis revient au point 7.1

À la suite de la présentation du rapport du CEPTI, la présidente des délibérations cède la parole à M. Charest, celui-ci ayant demandé à informer l'Assemblée des points soulevés par le rapport du CEPTI qu'il accepterait d'intégrer dans la planification stratégique.

M. Charest remercie d'abord le Comité pour son rapport constructif, ajoutant qu'il reçoit bien l'essentiel des commentaires présentés. Les points qu'il intégrerait d'emblée dans le texte de la planification stratégique, sous réserve de l'accord de l'Assemblée, sont les suivants : l'ajout de la collégialité (page 5 du rapport du CEPTI) aux valeurs listées à la page 4 de la planification stratégique.

En page 8 du rapport du CEPTI : les modifications proposées aux objectifs 32, 34, 35, 36 et 54. À la page 9 du rapport du CEPTI : les corrections aux points C, E J et L portant sur les conditions de réalisation. Par ailleurs, M. Charest informe que les indicateurs qui permettent de mesurer les progrès réalisés par rapport à la planification stratégique précédente sont disponibles sur le site de l'Université, sous l'onglet qui présente la dernière planification stratégique. Il ne convenait pas de les intégrer dans la nouvelle planification stratégique 2016-2021 puisqu'une synthèse de l'ancienne planification stratégique et un rappel des objectifs qui ont été atteints avaient déjà été faits et présentés.

La présidente des délibérations indique que les modifications suggérées par M. Charest pourront, le cas échéant, être adoptées en bloc au moment de la délibération, à la suite de la plénière.

M. Charest propose que l'Assemblée se transforme en comité plénier pour une période de 25 minutes, la proposition est appuyée et adoptée à l'unanimité, aucune demande de vote n'étant présentée. Il est convenu que M. Charest répondra aux questions et commentaires à la fin de la plénière.

M. Fallu annonce qu'il proposera d'ajouter l'« équité » à la liste des valeurs institutionnelles mentionnées à la page 4 de la planification stratégique. Le « respect » s'y trouve, mais inséré entre deux autres valeurs, il souhaite qu'il soit mentionné de manière distincte sur un alinéa. Il suggère également d'ajouter « humanité » et « sérénité » à cette liste des valeurs.

Mme Piskunova présente une question en lien avec l'énoncé sous la priorité « Innover et réussir », qui porte sur « l'appropriation du paradigme numérique dans toutes les phases du travail scientifique et de la création, et dans les environnements de transmission du savoir et de formation des étudiants ». Elle désire savoir à quelle échelle cette numérisation touchera le processus de la transmission du savoir, par exemple combien de cours seront enseignés à distance, en ligne, et sous quelle forme ; est-ce que l'UdeM se dirige vers un campus numérique, comme c'est le cas de certaines universités ?

M. Schiettekatte se dit satisfait en général de l'exercice ainsi que du rapport du CEPTI. Par ailleurs, il considère qu'il serait utile de définir ce que l'on entend par « personnel » et « employés », dont il est fait mention dans les thèmes stratégiques : est-ce l'ensemble du personnel enseignant, les cadres, etc., ou est-ce que l'on réfère au personnel syndiqué ? Il annonce ensuite les modifications qu'il entend proposer à des thèmes stratégiques. Concernant l'objectif 7 « Appuyer les idées prometteuses susceptibles d'innovations et de découverte », comme il l'a souligné à la dernière séance, cet énoncé implique que les idées soient choisies. Il lui paraissait plus judicieux de favoriser le développement d'un milieu duquel émergent des idées prometteuses. Il propose donc de modifier cet énoncé comme suit : « développer un milieu favorisant l'émergence d'idées prometteuses susceptibles d'innovation et de découverte ». Le Comité de la recherche, qu'il a consulté à ce sujet, s'est montré favorable à cette proposition, sans en faire une recommandation. En outre, cela va dans la direction énoncée par le vice-rectorat à la recherche de favoriser les collaborations intersectorielles. L'objectif 18 « Donner une impulsion à l'offre de cours en ligne... » dépend, à son avis, de la façon dont les enseignants veulent développer leur enseignement. Il suggère de dire plutôt « appuyer les enseignants qui souhaitent développer l'offre de cours en ligne », de manière à ce que cela soit un appui à des gens qui veulent en prendre l'initiative. Concernant les objectifs 27 à 30 en lien avec le soutien à la réussite étudiante, à son avis, il manque une valorisation à l'encadrement et à la formation des étudiants. Il suggère de rajouter un point qui spécifie cela. Enfin, il suggère le retrait du mot « alléger » de l'objectif 54 « Dynamiser et alléger la gouvernance générale de l'Université ». Il observe que l'on souhaite surtout que la gouvernance de l'université fonctionne bien et il ne lui apparaît pas qu'alléger sera la solution à cet égard.

Mme Kempeneers demande si M. Charest a l'intention de répondre aux questions précises soulevées dans le rapport du CEPTI, et en particulier à la question fondamentale qui porte sur la définition qui est proposée de la transversalité des compétences. À ce sujet, elle rappelle qu'à la séance précédente, elle a dit qu'elle voyait dans l'*Énoncé de principes* et le document sur la planification stratégique un paradigme massif qui est celui de l'approche par compétences. Du même souffle, elle lui demande s'il considère que l'approche de transversalité des compétences s'applique à tous les domaines, toutes les disciplines. Si ce n'est pas le cas, elle souhaiterait que soit ajoutée au document la mention « lorsque c'est pertinent » (comme mentionné à l'objectif 16), selon le besoin.

La présidente des délibérations souligne que c'est elle qui a demandé à ce que M. Charest ne réponde pas à tous les points soulevés dans le rapport du CEPTI parce qu'elle voulait laisser plus de temps de parole aux membres. Cependant, M. Charest répondra aux questions à la fin de la plénière.

Mme Laplante se réjouit que l'on ait pensé à ajouter les bibliothèques dans les énoncés, notamment pour accorder les ressources et les espaces appropriés. Concernant l'objectif 18, dans le sens de l'amendement de M. Schiettekatte, elle suggère qu'il faut non seulement soutenir une offre de cours en ligne et hybrides qui soient adaptés à l'univers numérique des étudiants, mais aussi adaptés à la matière et à l'approche pédagogique de l'enseignant. À propos de l'objectif 27, elle annonce qu'elle proposera que l'on change « améliorer le taux de diplomation », considérant que l'on peut améliorer le taux de diplomation de diverses façons, notamment en baissant les critères. Il serait plus approprié de parler de soutenir la persévérance scolaire jusqu'à l'obtention du diplôme, ou quelque chose en ce sens.

M. Arseneault présente trois commentaires. Le terme « alléger » à l'objectif 54 lui pose également problème, cependant l'ajout de la notion de la collégialité, telle que suggérée par le CEPTI, soit : « Dynamiser et alléger la gouvernance générale de l'université dans le respect de la collégialité », ferait en sorte que l'énoncé serait recevable. À l'objectif 16, la mention « développer lorsque c'est pertinent » devrait être un attendu général. Il faudrait s'assurer que ce point n'amène pas une idée d'exception ou de particularité alors que c'est un concept général qui devrait s'appliquer à toutes les orientations. Enfin, il proposera d'ajouter dans l'avant-propos, au quatrième paragraphe, que l'Université de Montréal est une institution francophone de service public.

M. Gauthier fait une remarque sur la qualité d'écriture du document. Il lui semble que pour un document de cette importance, qui énonce les orientations de l'Université, il aurait été bien de faire appel à un rédacteur professionnel, étant donné les difficultés que représente la rédaction d'un tel document. À son avis, des amendements proposés par le CEPTI devraient permettre d'apporter des améliorations sur ce plan. D'autre part, il annonce qu'il proposera que l'Assemblée adopte le rapport du CEPTI puisque le vice-recteur Charest a annoncé qu'il proposera d'intégrer des propositions du CEPTI. Il pense qu'il est dans l'ordre que l'Assemblée fasse d'abord siennes les propositions du CEPTI et que le vice-recteur prenne ensuite les mesures correspondantes.

M. Servant souligne la qualité du document, il considère que la planification stratégique reflète bien les forces à l'UdeM. Cependant, pour que ce document devienne un outil de travail utilisé au fil des mois et permette que l'on évolue de façon constructive en fonction de ce qui a été annoncé, il devrait comporter des balises. À cette fin, il suggère que les conditions de réalisation, présentées à la page 12, présentent les marqueurs de réussite qui seront utilisés pour suivre les objectifs énoncés dans la planification stratégique.

M. Sylvain évoque un récent rapport du Conseil supérieur de l'éducation qui recommande fortement qu'il y ait une mutualisation de l'ensemble de la création et de la diffusion des cours en ligne des universités. Il mentionne également que la TÉLUQ a fait une planification stratégique, élaborée, qu'elle a soumise au ministère, qui propose d'aller de l'avant avec la mutualisation de l'ensemble de la création et de la diffusion de cours en ligne, avec des avantages financiers pour chacun des établissements qui y adhérerait. Il suggère que la planification stratégique inclut ou, à tout le moins, explore l'hypothèse de se joindre à une mutualisation de la création et de la diffusion de cours en ligne de l'ensemble des universités au Québec, compte tenu des coûts associés à la création de cours en ligne et des duplications qui se produisent parfois.

En lien avec le thème « Transcender les frontières », Mme Le Dorze fait remarquer que le mot « transversal » est utilisé dans deux sens différents: lorsqu'il s'agit de la formation, on parle de compétences transversales, ce qui réfère à une philosophie de pédagogie, alors que les thématiques transversales prometteuses dans le champ de la recherche réfèrent à autre chose. Il serait nécessaire de définir ce terme pour savoir de quoi l'on parle et peut-être faire des modifications. D'autre part, elle désire savoir si la notion de transversalité est la même que la pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité. Ce sont des termes qui semblent être utilisés de façon interchangeable alors qu'ils ne le sont pas. Enfin, elle se

dit en accord avec une des recommandations du CEPTI, à savoir que l'Université devrait faire un bilan de ses acquisitions sur le plan de l'interdisciplinarité.

M. Fournier dit recevoir très positivement les deux documents. Il présente ensuite deux commentaires au sujet de certaines des préoccupations soulevées. Il explique d'abord que les précisions demandées pour la planification stratégique relèvent davantage d'une planification opérationnelle que stratégique. Une planification stratégique énonce un certain nombre de principes d'action qui vont s'opérationnaliser de différentes façons en fonction de la faisabilité, du financement et de la temporalité. Donc certaines des préoccupations qui ont été soulevées, à son avis, relèvent d'une autre étape qui est plutôt de l'ordre d'un plan d'action, d'une planification opérationnelle. À propos des commentaires sur les compétences transversales, étant à la direction d'une unité dans laquelle tous les programmes de formation, y compris les programmes de recherche, visent à être développés sur une base de compétences, il explique que l'approche par compétences concerne des compétences qui respectent les spécificités d'une discipline, alors que les compétences transversales sont des compétences générales; elles concernent, par exemple, des habilités de communication, de travail en multidisciplinarité, et ne touchent pas directement l'essence de ce que peuvent être les disciplines.

Mme René de Cotret se dit d'accord avec le commentaire de Mme Le Dorze sur la nécessité de définir la transversalité dans le document de la planification stratégique. Elle suggère ensuite d'ajouter une courte description des valeurs, comme dans la planification stratégique précédente, estimant que cela contribue à faire en sorte que l'on s'approprie ces valeurs et à mieux saisir leur portée. Elle propose d'ajouter aux valeurs « l'intérêt public », qui était dans l'ancienne planification et qui transparaît dans certains éléments de la présente planification, mais que l'on ne retrouve pas explicitement dans le document.

Considérant le grand nombre d'items et de rubriques que comporte la planification stratégique, M. Fallu demande s'il n'y aurait pas lieu de prioriser.

Mme Vaucher revient sur le fait que des thématiques prometteuses circuleraient déjà parmi les doyens et peut-être au Comité de la recherche. Rappelant la notion de collégialité évoquée, notamment pour ce qui est de définir ensemble les thématiques prometteuses, elle désire savoir si ces thématiques peuvent être diffusées à la communauté universitaire.

Revenant sur la question des compétences transversales, M. McFalls observe que pour lui le sens de cette expression s'apparente aux *soft skills*, en opposition aux *hard skills*. Considérant que l'Université est une grande institution qui forme les étudiants à des compétences spécifiques, disciplinaires, il demande si l'on peut équilibrer la référence aux compétences transversales avec une référence à des compétences bien concrètes, disciplinaires, d'expertise, etc.

La présidente des délibérations, constatant qu'il n'y a plus d'autres demandes d'intervention, cède la parole à M. Charest pour répondre aux questions et commentaires exprimés.

M. Charest indique qu'il va répondre aux questions posées pendant la plénière, mais ne se prononcera pas à ce moment-ci sur les amendements suggérés puisque ceux-ci pourront être repris dans la discussion qui va suivre. En ce qui a trait à la question de M. Fallu et du CEPTI quant au grand nombre de points et d'objectifs et du besoin d'établir des priorités, il explique que pour une planification stratégique institutionnelle, 54 objectifs, dont certains sont assez près les uns des autres, est un nombre raisonnable pour être suivis sur un horizon de cinq ans. Les priorités vont s'établir, dans certaines mesures, par les unités qui vont s'approprier cette planification. Les facultés et des services vont devoir se donner une planification stratégique en s'inspirant de celle qui est proposée. La direction n'a pas établi de priorités temporelles ni numériques, elle propose un ensemble. Concernant la question de Mme Piskunova au sujet des cours numériques et à savoir si l'université se dirige vers un campus numérique, M. Charest indique que ce n'est pas l'intention, ni ce qui est indiqué dans le document. L'idée est de prendre acte du fait que l'université n'en a pas beaucoup et qu'il y a des opportunités à saisir de ce côté. Cela se fera dans la mesure où ce sera pertinent et où il y aura des enseignants qui seront intéressés à développer ces cours. La planification énonce un objectif général de devoir regarder du côté du développement des cours numériques et de l'enseignement numérique sous divers modèles, qui sont

d'ailleurs indiqués dans le document. Sur ce que l'on entend lorsque l'on parle du personnel ou des employés, le vice-recteur aux ressources humaines précise que toutes les personnes qui travaillent à l'Université sont des ressources humaines et font partie du personnel de l'Université sous différentes déclinaisons. Il n'y a pas de discrimination dans l'utilisation des termes. En ce qui concerne les questions des marqueurs de réussite, comme mentionné par M. Fournier, et comme ce fut le cas pour la planification stratégique précédente, la première étape est l'adoption d'une planification stratégique comportant des énoncés plus généraux autour d'objectifs plus précis. Les aspects plus opérationnels, avec des objectifs plus quantitatifs ou plus ciblés, seront déterminés dans une deuxième étape. C'est la raison pour laquelle ceux-ci ne se retrouvent pas dans le document. Toutefois, les marqueurs de la réussite ou de l'atteinte des objectifs de la planification précédente sont disponibles et peuvent être consultés sur le site de l'Université. En terminant, il cède la parole à la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes, Mme Louise Béliveau, pour répondre notamment aux questions sur les compétences transversales.

Mme Béliveau revient d'abord sur la question du numérique. Tel que mentionné par M. Charest, l'objectif n'est pas de se transformer en une université en ligne, mais de s'assurer de mettre les bonnes ressources à la disposition des gens pour pouvoir se développer de la meilleure façon possible. Il n'y a pas d'objectifs chiffrés de développement de cours en ligne. L'objectif « Innover et réussir » touche à la formation en ligne, mais aussi à l'accès à la gestion des données de recherche, et à l'accès aux technologies mobiles qui sont très importantes pour les étudiants, notamment pour tout ce qui est de l'administration de leur propre cheminement étudiant. Pour ce qui est de la question sur la mutualisation des cours en ligne au Québec, elle rappelle que l'Université de Montréal est déjà en lien avec Polytechnique et HEC pour une plateforme de « MOOC » qui pourrait très bien servir de base pour une telle mutualisation. D'autres universités ont fait part de leur intérêt et la direction est tout à fait ouverte à en discuter. Cependant, ce projet ne relevant pas que de l'UdeM, il est prématuré de mettre cette question dans la planification stratégique. En ce qui a trait à la question des compétences, Mme Béliveau assure que l'objectif n'est pas d'aller vers une approche par compétences mur à mur. Il s'agit de compétences transversales ou générales qui peuvent s'adresser à l'ensemble des étudiants, mais qui ne signifient pas la même chose dans tous les programmes, par exemple la compétence en communication. Il y a déjà eu au Québec une liste de compétences transversales préparée par l'Association des doyens des études supérieures de toutes les universités du Québec. Et il y a déjà un groupe de travail à l'UdeM qui regarde comment cela pourrait s'appliquer au sein de l'institution. Le même travail se fait actuellement au niveau du baccalauréat à l'échelle du Québec. Ce sont donc de ce type de compétences dont il est question. Pour ce qui est des compétences qui sont propres à une discipline ou axées sur les contenus, et qui sont à la base des formations, la planification stratégique parle de bonifier ce qui est déjà le socle de nos formations. Ceci dit, elle se dit ouverte à ce que l'on trouve un autre terme si on ne veut pas utiliser le mot « transversal » dans tous les contextes. Pour ce qui est de l'interdisciplinarité, des groupes de travail institutionnel se sont penchés sur la question, et réfèrent aux deux rapports sur l'interdisciplinarité réalisés à l'UdeM, en 2009 et en 2014, et qui ont donné lieu à des recommandations et à des mesures. Les définitions, notamment, se trouvent dans ces rapports. Enfin, en ce qui concerne le commentaire de Mme Laplante relativement à la recommandation 27 sur la diplomation et la durée des études, elle se dit d'accord avec la suggestion de reformuler l'énoncé dans une perspective de qualité de la formation, puisque c'est ce qui est visé.

La présidente des délibérations signale qu'il est 16 h 20. Elle indique qu'elle va donner suite à la remarque que lui a faite M. Gauthier à l'effet que l'Assemblée aurait dû recevoir les deux rapports. D'autre part, constatant que la plupart des propositions qui ont été faites sont des propositions d'amélioration qui pourraient facilement être intégrées au document de la planification stratégique, elle demande s'il n'y aurait pas lieu d'avoir une proposition à l'effet que le vice-recteur, le président du CEPTI et possiblement une troisième personne, soient mandatés pour intégrer toutes les demandes de modifications et de précisions dans un nouveau texte qui serait déposé à la prochaine séance de l'Assemblée pour discussion.

M. Charest suggère plutôt d'énoncer dès maintenant les amendements qu'il serait prêt à intégrer, avec l'acquiescement de l'Assemblée, de manière à accélérer le processus et faciliter l'adoption de la planification stratégique.

La présidente des délibérations indique qu'elle va d'abord prendre une proposition de recevoir les deux rapports.

Dans la foulée de la proposition annoncée par M. Gauthier, M. Fallu indique qu'il propose non seulement de recevoir le rapport du CEPTI, mais plutôt de l'adopter. À moins que M. Gauthier souhaite en faire lui-même la proposition.

La présidente des délibérations avise que l'objectif est d'abord de recevoir les rapports sans préjuger de ce que l'on en pense, de manière à se retrouver au final avec un document qui intègre immédiatement les recommandations du CEPTI, tel que l'a annoncé M. Charest, et sur lequel l'Assemblée pourra se prononcer.

M. Fallu dit ne pas partager ce point de vue, il pense que l'Assemblée peut adopter le rapport du CEPTI.

La présidente des délibérations réitère sa position qui est que l'Assemblée doit d'abord recevoir les rapports, comme il est d'usage de faire.

M. Lalande propose que l'Assemblée reçoive les deux rapports, la proposition est appuyée.

En réponse à une question d'un membre, la présidente des délibérations explique la différence entre recevoir et adopter les rapports. Dans le premier cas, il s'agit de prendre acte du dépôt et de la présentation des rapports. L'adoption consiste à se dire en accord avec le contenu du rapport. Donc l'Assemblée ne peut pas adopter les deux rapports, si l'un doit être modifié, il faut au préalable intégrer les modifications. D'où l'idée de recevoir les rapports d'abord.

M. Fournier indique qu'il appuie la proposition de M. Fallu à l'effet d'adopter les rapports.

La présidente des délibérations invite l'Assemblée à recevoir les rapports dans un premier temps. Personne ne s'y opposant, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Après délibération, sur propositions dûment faites et appuyées, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire reçoit le document sur la planification stratégique (2016-A0021-0581^e-217) et le rapport du Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle (document 2016-A0021-0582^e-234).

M. Lalande souligne que le rapport du CEPTI est un rapport portant sur le document de la planification stratégique, et que la présentation de ce rapport a été entendue. Il rappelle que l'objectif est l'adoption de la planification stratégique et non le rapport du CEPTI.

M. Ghanty signale que l'Assemblée doit revenir à la considération de la proposition de M. Fallu.

La présidente des délibérations répond qu'elle cherche la meilleure manière de traiter de cette question dans les circonstances.

M. Charest propose d'adopter le document de la planification stratégique en y intégrant les amendements suggérés dans le rapport du CEPTI qu'il a mentionnés précédemment, et énumérés de nouveau ci-après, et un certain nombre de propositions mentionnées dans la plénière, soit :

Les amendements du CEPTI :

- L'ajout de la collégialité (page 5 du rapport du CEPTI) aux valeurs listées à la page 4 de la planification stratégique.
- Les modifications proposées aux objectifs 32, 34, 35, 36 et 54 (page 8 du rapport du CEPTI).
- À la page 9 du rapport du CEPTI : les corrections aux points C, E J et L portant sur les conditions de réalisation.

Les amendements provenant des membres de l'Assemblée :

- L'ajout des valeurs suivantes: l'équité, l'intérêt public. Le mot « respect » inscrit distinctement dans la nomenclature.
- L'objectif 7 reprendra la formulation suggérée par M. Schiettekatte.
- L'objectif 18 reprendra aussi la formulation suggérée par M. Schiettekatte à l'effet d'appuyer les enseignants qui souhaitent développer l'offre de cours en ligne.
- À l'objectif 54 : le retrait du mot « alléger ».
- L'objectif 27 sera reformulé pour parler de la qualité de la formation.

La présidente des délibérations avise qu'il est presque 16 h 35 et que l'Assemblée doit aborder le point 8 de l'ordre du jour dont l'étude a été fixée à 16 h 30. Auparavant, elle demande à M. Charest si sa proposition est appuyée.

M. Ghanty présente un point d'ordre, il signale qu'avant d'appuyer une nouvelle proposition, l'Assemblée doit d'abord débattre de la proposition de M. Fallu.

La présidente des délibérations accepte le point d'ordre présenté par M. Ghanty.

M. Lalande présente un point d'ordre. Il dit avoir entendu un commentaire de M. Fournier au sujet de la proposition de M. Fallu, mais pas que M. Fournier appuyait formellement cette proposition.

La présidente des délibérations affirme avoir entendu au moins deux personnes demander que l'on adopte le rapport du CEPTI. Elle maintient qu'elle accepte le point d'ordre de M. Ghanty.

Considérant ensuite qu'il est 16 h 35, l'Assemblée suspend temporairement ce point pour aborder immédiatement le point 8 relatif à la Faculté de théologie et de sciences des religions; puis reprend l'étude du point 7.

M. Fournier précise que selon lui l'adoption de ce rapport sous-entendait que l'on adopte la planification stratégique. Sa compréhension est que, compte tenu de la teneur des discussions, du fait que les divergences ne sont pas apparues flagrantes, il lui semblait que l'Assemblée pouvait aller de l'avant et recommander l'adoption de ces documents.

En réponse à une question de clarification de la présidente des délibérations, M. Fournier indique qu'il appuie une proposition d'adopter les deux documents.

M. Fallu précise que sa proposition est plutôt à l'effet d'adopter le rapport du CEPTI.

M. Charest considère que la proposition d'adopter les deux documents en même temps n'est pas recevable. Il rappelle que le mandat de l'Assemblée universitaire est de se prononcer sur le document de la planification stratégique. À son avis, ce qui serait dans l'ordre serait que l'Assemblée adopte le document de la planification stratégique tout en ayant reçu le rapport du CEPTI, ce qui est déjà fait. En outre, il a accepté d'intégrer à la planification stratégique tous les amendements qui sont dans le rapport du CEPTI. Il lui semble que l'exercice devrait s'arrêter là. Pour ces raisons, et afin que l'Assemblée puisse se sortir de cette situation, il réitère sa proposition.

M. Fallu présente un point d'ordre, il soutient qu'il est possible de faire toute proposition à un point de l'ordre du jour en autant qu'elle concerne le point à l'étude.

La présidente des délibérations considère que la proposition de M. Fallu, d'adopter le rapport du CEPTI, est recevable et doit être traitée maintenant. Il est rappelé que cette proposition est appuyée par M. Gauthier. L'Assemblée est invitée à se prononcer sur la proposition.

M. McFalls indique qu'il va voter pour la proposition. Il annonce qu'il présentera par la suite une proposition visant à intégrer les amendements proposés au document de la planification stratégique.

M. Piché fait remarquer que la proposition d'adopter le rapport du CEPTI, si elle était entérinée, signifierait que l'Assemblée adopte la totalité du rapport. Pour sa part, il n'a pas d'objection, mais il proposerait plutôt un amendement qui ferait en sorte que MM. Charest et Saul puissent au préalable convenir d'une proposition à cet égard.

La présidente des délibérations juge que la proposition faite par M. Fallu n'est pas en contradiction avec la proposition annoncée par M. Charest, qui sera traitée par la suite.

Pour les raisons d'ordre logique qu'il a évoquées précédemment, M. Charest demande le dépôt de la proposition de M. Fallu, jusqu'à ce qu'elle soit ramenée à nouveau à l'Assemblée, pour revenir à sa proposition d'adopter la planification stratégique.

La proposition est appuyée. Le vote est demandé. Une demande de vote secret dûment appuyée est présentée. L'Assemblée procède au vote secret et rejette la proposition par 34 votes contre, 33 pour, aucune abstention n'étant inscrite.

L'Assemblée revient à la proposition de M. Fallu.

En réponse au commentaire de M. Piché, Mme Kempeneers pense qu'adopter le rapport du CEPTI ne veut pas dire que l'on considère que toutes les recommandations du rapport doivent être intégrées dans la planification stratégique. Le rapport forme un tout au plan de la réflexion auquel les membres peuvent adhérer et après voter certaines des modifications pour intégration dans le plan stratégique.

Mme Le Dorze indique qu'elle va voter pour la proposition. Elle rappelle qu'il y a quelques mois l'Assemblée a décidé de se doter d'un comité qui suivrait la transformation institutionnelle et cette proposition est dans cette logique.

Aucune autre intervention n'étant demandée, la présidente des délibérations invite les membres à voter en regard de la proposition d'adopter le rapport du CEPTI. Le vote est demandé. Une demande de vote secret dûment appuyée est présentée. L'Assemblée procède au vote secret et adopte la proposition par 52 voix pour, 16 contre et 2 abstentions.

Après délibération, sur propositions dûment faites et appuyées,

l'Assemblée universitaire adopte le rapport du Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle, consigné au document 2016-A0021-0582^e-234.

La présidente des délibérations invite ensuite l'Assemblée à la considération de la proposition de M. Charest. Elle lui demande si sa proposition donnera lieu à une reformulation du document sur la planification stratégique qui sera déposé devant l'Assemblée.

M. Charest confirme que oui, cela sera fait avec l'aide des personnes qui ont proposé l'essentiel des modifications.

La proposition est appuyée par M. Lalande.

M. McFalls indique qu'il va voter contre la proposition parce qu'il considère que c'est un mauvais précédent de voter sur une proposition dont on ne connaît pas la teneur, et que de toute façon le vice-recteur va soumettre un document modifié. Il annonce qu'à la suite du vote il proposera la formation d'un petit comité pour intégrer les propositions du CEPTI et des membres de l'Assemblée, de manière à ce que l'Assemblée puisse voter sur un document dont on connaît le contenu.

La présidente des délibérations souligne à M. McFalls que pour fins de procédure, la proposition qu'il annonce serait une motion de dépôt à un comité.

M. Charest, qui s'étonne que l'on semble dire que sa proposition n'est pas assez précise, demande à pouvoir préciser sa proposition.

La présidente des délibérations répond qu'elle ne fait que traduire ce qu'a annoncé M. McFalls, à savoir que sa proposition consisterait en une motion de dépôt à un comité.

M. Molotchnikoff indique qu'il va voter contre la proposition parce qu'il souhaite voter sur un document final. Pour faire suite à la remarque de Mme Béliveau en ce qui concerne les compétences transversales, il évoque qu'il aurait certains commentaires au sujet des qualifications transdisciplinaires.

M. Arseneault demande qu'à la liste des modifications énumérées par M. Charest soit ajoutée, dans l'avant-propos, à la page 3, la modification qu'il a suggérée, à savoir que l'Université de Montréal est une institution francophone.

M. Fallu pense qu'il serait opportun de renvoyer la proposition à un comité *ad hoc* qui soumettrait un document écrit intégrant les propositions à la prochaine séance. Il propose une motion de dépôt à un comité *ad hoc* formé du vice-recteur Charest, du président du CEPTI, M. Saul, et de M. François Schiettekatte dont le nom avait été suggéré. La proposition est appuyée.

La présidente des délibérations précise que ce nouveau document devra intégrer les propositions du CEPTI et les propositions de modifications qui ont été faites par l'Assemblée et pour lesquelles M. Charest a dit qu'il était d'accord.

M. Charest demande le vote sur la proposition. Une demande de vote secret dûment appuyée est présentée.

Le recteur questionne la présidente des délibérations sur la procédure, à savoir si cela implique que le rapport du CEPTI est déposé à un comité.

La présidente explique que le rapport du CEPTI a été accepté, il y aura dépôt à la prochaine séance du document amendé sur la planification stratégique, tenant compte de toutes les modifications qui ont été proposées.

M. Charest précise que le comité *ad hoc* va intégrer ce qu'il a mentionné précédemment.

M. Fallu précise qu'il s'agit plutôt d'une proposition de renvoi à un comité, cité à la règle 82. Ce dont convient la présidente.

L'Assemblée procède au vote secret. La proposition de renvoi au comité *ad hoc* est adoptée à la majorité, par 45 voix pour, 21 contre et 1 abstention.

Il est entendu que ce point reviendra à la prochaine séance avec un texte révisé.

AU-0582-7.2 **RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE DU PROJET DE TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE (CEPTI)**
2016-A0021-0582^e-234

Le rapport du CEPTI est présenté immédiatement après la présentation de la planification stratégique 2016-2021, mais avant la tenue du comité plénier au point 7.1.

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle (CEPTI), M. Samir Saul, présente le deuxième rapport du Comité qui porte sur la planification stratégique 2016-2021, consigné au document 2016-A0021-0581^e-234 transmis aux membres. Au terme de sa présentation, le président du CEPTI souligne que la planification stratégique comporte de nombreuses bonnes idées, mais le programme étant chargé, il émet des doutes quant à la capacité de réaliser tous les objectifs dans un horizon de cinq ans. Il souligne également que l'on souhaiterait davantage de bilans, de la précédente planification stratégique, et sur ce qui sera réalisé dans le cadre de la présente planification stratégique, avec des mesures d'évaluation. Enfin, il souligne l'importance que la communauté universitaire adhère et s'approprie la planification stratégique. Dans cette perspective, le CEPTI encourage l'Assemblée à discuter en profondeur de la planification stratégique et à proposer les améliorations qu'elle juge appropriées.

À la suite de la présentation du rapport du CEPTI, l'Assemblée prend une pause, puis revient à la discussion sur la planification stratégique au point 7.1.

AU-0582-8 **PROPOSITIONS DE CRÉATION DE L'INSTITUT D'ÉTUDES RELIGIEUSES DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES, ET D'ABOLITION DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE ET DE SCIENCES DES RELIGIONS**
2016-A0021-0582^e-230 à 233

Le président du Comité de la planification (COPLAN), M. Jean Charest, donne lecture des propositions du COPLAN, consignées au document 2016-A0021-0582^e-230, recommandant l'abolition de la Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR) et la création d'un Institut d'études religieuses au sein de la FAS. Il rappelle que c'est au cours de la dernière année que la réflexion sur l'avenir du domaine de l'étude du religieux, qui dure depuis de nombreuses années, a permis d'arriver à une conclusion heureuse grâce à la contribution de nombreuses personnes, qu'il remercie.

Le doyen par intérim de la FTSR, M. Jean-Marc Charron souligne l'importance et le caractère particulier de ce geste qui consiste en l'abolition d'une faculté, qui est une des trois facultés fondatrices de l'UdeM, et en la création d'une nouvelle unité académique qui répond à la réalité actuelle concernant l'étude du fait religieux marqué par la diversité et la complexité. Au cours de la prochaine année, la contribution de la FTSR à l'histoire et au développement de l'UdeM sera soulignée, et la création du nouvel Institut au sein de la FAS sera annoncée officiellement. Il tient à souligner que le protocole d'entente conclu avec la direction de l'Université, la direction de la FAS et celle de la FTSR, a été adopté à l'unanimité, tant par l'ensemble des professeurs à l'Assemblée de faculté que par le Conseil de faculté, et à la satisfaction des demandes des membres de la Faculté. Il remercie notamment la vice-rectrice Louise Béliveau, le vice-recteur Jean Charest qui ont contribué au développement et à la conclusion du dossier, ainsi que la doyenne Tania Saba et son équipe pour leur collaboration et leur ouverture dans les discussions au cours des derniers mois.

La doyenne par intérim de la FAS, Mme Tania Saba, fait part que la FAS se réjouit d'accueillir ce nouvel institut et ses nouveaux collègues, rappelant qu'en octobre 2015, le Conseil de la FAS se prononçait en faveur de la création d'une nouvelle unité avec l'objectif de mettre en relief l'étude du religieux dans toute sa complexité, dans un esprit de relance et en complémentarité des études qui se font à la FAS.

Le secrétaire général fait part des amendements qui seront apportés aux statuts de l'Université, lesquels sont indiqués au document 2016-A0021-0582^e-231.

Après délibération, sur propositions dûment faites et appuyées, et à l'unanimité,

- 1) l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université la création de l'Institut d'études religieuses de la Faculté des arts et des sciences à partir du 1^{er} mai 2017.
- 2) l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université l'abolition de la Faculté de théologie et de sciences des religions et, en conséquence, la modification des statuts de l'Université figurant au document 2016-A0021-0582^e-231 et l'ensemble des règles afférentes. Ce deuxième point n'entrera en vigueur qu'au moment où le premier deviendra effectif.

AU-0582-9 **RECOMMANDATION AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ RELATIVE À LA NOMINATION D'UN MEMBRE ÉTUDIANT À LA COMMISSION DES ÉTUDES**

2016-A0021-0582^e-224

Sur proposition dûment faite et appuyée, et en vertu des articles 20.02 des Statuts et 22 f) de la Charte,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer Mme Jessica Bérard, étudiante au troisième cycle au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, membre de la Commission des études, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2020.

M. McFalls présente un point d'ordre, évoquant que certains membres font des procès d'intention.

La présidente des délibérations répond qu'elle n'a pas entendu de tels propos, mais se dit d'accord avec le principe.

Étant donné l'heure tardive, sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de reporter à la prochaine séance l'étude de tous les points de l'ordre du jour qui n'ont pas été abordés.

AU-0582-10 **ÉTATS FINANCIERS 2015-2016**

2016-A0021-0582^e-226 à 228

Le point est reporté à la prochaine séance.

AU-0582-11 **PROPOSITION SUR LE RÔLE DES ASSEMBLÉES DÉPARTEMENTALES ET FACULTAIRES DANS TOUT PROJET DE RESTRUCTURATION**

2016-A0021-0581^e-219

Le point est reporté à la prochaine séance.

AU-0582-12 **PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS : DEMANDE D'AJOUT DE DEUX (2) MEMBRES REPRÉSENTANTS DES EMPLOYÉS DE LA RECHERCHE AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

2016-A0021-0582^e-229

Le point est reporté à la prochaine séance.

AU-0582-13 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 5 décembre 2016, à 9 h 30.

AU-0582-14 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 17 h 10.

Le président,

Le secrétaire général,

Guy Breton

Alexandre Chabot

Adopté le 5 décembre 2016, délibération AU-0583-2